

# RAPPORT ANNUEL SUR LES SERVICES D'AGRÉMENT POUR LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUITS

Numéro de l'ICD et année financière : HC-P028 (2021-2022)

**NOTE** : Ce document est une représentation des exigences de production de rapports pour l'ICD HC-P028. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Le cas échéant, le bureau régional vous fournira des modèles de rapports, des guides et des outils de collecte de données qui vous aideront à répondre aux exigences de production de rapports. Ces documents sont indiqués en caractères gras et en italiques dans le document. Veuillez communiquer avec [le bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu d'exemplaires de ces documents, pour toute question ou si vous avez besoin d'aide.

## Exigences du programme en matière de rapports :

Le bénéficiaire doit présenter au ministre un rapport annuel qui doit comprendre les renseignements suivants :

1. Un exemplaire de la partie A : facture de l'organisme d'attestation; et
2. Un ***formulaire de demande de fonds variables*** dûment rempli et signé (le cas échéant).

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter votre bureau régional.